## Ministère de l'Intérieur PLAN DE SÉCURITÉ POUR LES JEUX OLYMPIQUES 2024 - 16E ARRONDISSEMENT

**Classification: Strictement Confidentiel** 

Dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024, le Ministère de l'Intérieur met en place un plan de sécurité renforcé afin d'assurer le bon déroulement des événements et la protection des citoyens. Cette communication détaille les mesures mises en œuvre dans le 16e arrondissement.

## 1. Restrictions de stationnement et de circulation :

- À partir du 16 juillet 2024 : La Place du Trocadéro et le Pont d'Iéna seront fermés aux véhicules motorisés, aux piétons et aux cyclistes.
- À partir du 21 juillet 2024 : Le Quai Jacques-Chirac (entre les Avenues Suffren et Bourdonnais) sera interdit aux véhicules motorisés, tandis que le passage souterrain restera accessible.
- Ces restrictions concernent à la fois les espaces de stationnement publics et privés. Des zones de stationnement alternatives seront désignées pour les résidents et les visiteurs.

## 2. Plan de sécurité :

Pour garantir la sécurité, plusieurs mesures exceptionnelles sont mises en place :

#### Zones de sécurité:

- **Zone bleue**: Accès libre pour les piétons et les cyclistes ; circulation motorisée réservée aux véhicules autorisés.
- **Zone rouge**: Accès réservé aux résidents et aux personnes autorisées pour des raisons professionnelles.
- **Zone grise (SILT):** Accès exclusivement réservé aux spectateurs munis de billets et aux personnes accréditées.
- Ces zones seront actives deux heures avant et une heure après les événements, avec des dispositions spécifiques pour les épreuves de triathlon, cyclisme et marathon.

## Mobilisation des forces de sécurité :

- 30 000 policiers et gendarmes seront mobilisés quotidiennement.
- 20 000 agents de sécurité privés viendront en renfort.
- 10 000 soldats de l'opération Sentinelle assureront une surveillance stratégique.
- Déploiement de systèmes avancés de vidéosurveillance et de techniques d'analyse prédictive.

#### Mesures confidentielles:

- Des forces de sécurité en civil seront déployées dans les zones sensibles (ambassades, sites stratégiques, résidences diplomatiques).
- Des équipes mobiles interviendront aux abords du Bois de Boulogne pour prévenir les rassemblements non autorisés.
- Détection et neutralisation des drones non identifiés.

• Voies réservées aux délégations officielles et aux autorités gouvernementales.

# 3. Restrictions supplémentaires :

- **Circulation :** Des perturbations majeures du trafic sont attendues en raison des zones de sécurité et des déviations.
- **Contrôles d'accès :** Des vérifications d'identité et d'autorisation d'accès seront effectuées à certains points de contrôle.
- **Transports publics :** Certaines stations de métro et de tramway pourraient être temporairement fermées ou voir leur fonctionnement limité.
- Le Ministère de l'Intérieur recommande de planifier les déplacements à l'avance et d'utiliser autant que possible les transports en commun.

# 4. Protection des données et normes de sécurité :

- Ce document est classé **strictement confidentiel**. Les informations qu'il contient sont destinées uniquement aux personnes autorisées.
- Toute diffusion, reproduction ou stockage du contenu sans autorisation expresse du Ministère de l'Intérieur est interdite.
- La transmission électronique s'effectue uniquement via des réseaux sécurisés et des canaux chiffrés.
- Les copies physiques de ce document ne doivent être conservées que dans des zones sécurisées et doivent être détruites correctement après usage.
- Toutes les parties prenantes sont tenues de respecter les politiques de protection des données et de s'assurer qu'aucune personne non autorisée n'ait accès à ces informations.

#### Contact et informations supplémentaires :

Jean-Luc Moreau Chef du département des Transports et Infrastructures Ministère de l'Intérieur

E-mail : jean-luc.moreau@interieur.gouv.fr

Téléphone: +33 1 40 72 16 00